

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [line lemaire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/05a2dc45f8f59f8bf7def624>

Date d'obtention : 2021-12-03 15:08:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lors d'une situation ou il y a victime et instigateur, on ouvre la trousse texto et on suit les étapes, on confisque le cellulaire et on n'ouvre pas pour voir les photos

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

C'est plus concret de connaître les rôles et responsabilités de chacun

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas poser des questions suggestives et suivre la trousse et impliquer dès que possible les policiers pour agir rapidement et éviter la propagation